



## Une attractivité économique des territoires à soutenir

Les zones d'emploi du Centre-Val de Loire bénéficient d'une bonne attractivité économique. Elles savent attirer des actifs qualifiés et des investisseurs extérieurs à leur territoire. Cette attractivité productive est néanmoins en léger recul.

L'arrivée d'actifs extérieurs aux territoires, l'installation de retraités et le tourisme soutiennent également l'activité présente des zones d'emploi de la région. L'installation de navetteurs bénéficie d'abord aux territoires de la frange francilienne. L'arrivée de retraités, si elle ne rivalise pas avec les zones littorales et septentrionales, soutient particulièrement l'activité de zones d'emploi peu densément peuplées aux marges de la région, à l'ouest comme au sud. L'axe Tours-Châteauroux bénéficie de l'attractivité touristique du Val de Loire.

Julia Hedoux

L'attractivité économique est un enjeu majeur pour le développement des territoires. Cette faculté à attirer de nouvelles activités et de nouvelles ressources est de nature productive ou de nature résidentielle.

L'attractivité productive peut se mesurer par l'arrivée de nouveaux emplois sur le territoire, et notamment d'emplois qualifiés (de cadres et de professionnels de la conception-recherche). La capacité d'un territoire à faire que des entreprises y investissent, traduit également cette attractivité économique. Elle est mesurée par les emplois créés par des centres de décisions extérieurs au territoire ou le rattachement d'emplois pérennes à ces centres de décision extérieurs.

L'attractivité résidentielle s'apprécie par l'arrivée d'actifs s'installant dans la zone et travaillant à l'extérieur (*navetteurs*), par l'arrivée de retraités et de touristes. Les revenus dépensés soutiennent les emplois locaux et stimulent l'économie du territoire.

L'attractivité est mesurée dans cette étude par les arrivées d'emplois ou de personnes, et ne prend pas en compte la capacité des territoires à retenir des ressources déjà présentes.

### Bonne attractivité productive des zones d'emploi

En France, les zones d'emploi les plus importantes (*méthode*), et en particulier celles qui abritent des grandes agglomérations, sont aussi celles qui bénéficient d'une dynamique économique très favorable et dont l'attractivité productive est la plus forte. La proximité à une zone d'emploi très attractive joue également positivement. Les zones d'emploi de taille modeste et les plus éloignées des métropoles présentent ainsi les taux d'arrivées d'emplois qualifiés les plus faibles.

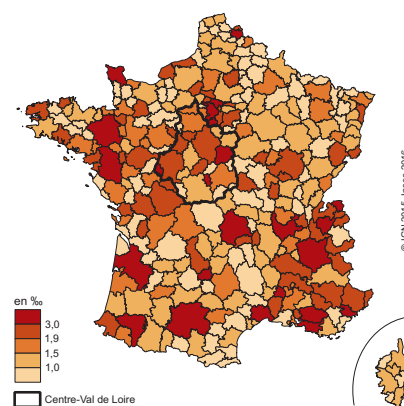
En Centre-Val de Loire, les zones d'emploi présentent une bonne attractivité auprès des actifs qualifiés (*figure 1*). Les taux de création d'emplois qualifiés y sont généralement légèrement supérieurs à la moyenne des zones d'emploi de taille comparable.

Dans les zones d'emploi de Tours et Orléans, un peu plus de deux emplois sur mille du secteur privé sont occupés par des actifs qualifiés arrivés dans l'année. Ces zones d'emploi se classent ainsi respectivement au 9<sup>e</sup> et au 11<sup>e</sup> rang des

34 zones d'emploi nationales de taille équivalente. Cette attractivité relative est toutefois en retrait, en particulier à Orléans (*figure 2*).

Les zones d'emploi de Blois, Bourges et Chartres, qui comptent environ 1,5 nouvel emploi qualifié pour 1 000 emplois, reculent également dans le classement selon les taux d'arrivées d'actifs qualifiés. Malgré ce repli, plus marqué à Blois, elles présentent une attractivité

### 1 Des taux d'arrivée d'actifs qualifiés qui restent bons



Source : Insee, Recensement de la population 2013

## 2 Attractivité productive des zones d'emploi et évolution relative

Classe de taille de la zone d'emploi		Emplois qualifiés attirés	Emplois productifs, centre de décision extérieur
de 125 000 à 230 000 (34 ZE)	Tours	0 →	0 ↓
	Orléans	0 ↓	0 ↓
de 70 000 à 125 000 (48 ZE)	Chartres	0 ↓	- →
	Bourges	0 ↓	0 ↓
	Blois	0 ↓	+ →
de 35 000 à 70 000 (69 ZE)	Châteauroux	0 →	- ↓
	Montargis	0 ↓	0 ↑
moins de 35 000 emplois (154 ZE)	Dreux	- ↑	- ↑
	Gien	- ↑	0 ↑
	Cosne - Clamecy	- ↓	+ ↑
	Vendôme	- ↓	0 ↑
	Nogent-le-Rotrou	+ ↓	+ ↓
	Pithiviers	+ ↓	+ ↓
	Romorantin-Lanthenay	- ↑	0 ↑
	Chinon	+ ↑	0 ↑
	Vierzon	+ ↓	+ ↑
	Châteaudun	0 ↑	0 ↑
	Saint-Amand-Montrond	+ ↓	0 ↑
	Issoudun	+ ↓	+ ↑
	Loches	+ ↓	+ ↑
	Blanc	0 ↓	0 ↑

Positionnement par rapport à la moyenne nationale		Évolution dans le classement entre 2008 et 2013	
-	moins de 0,75	↑	Plus de 3 rangs de gagnés
0	entre 0,75 et 1,25	→	Évolution de 3 rangs ou moins
+	Plus de 1,25	↓	Plus de 3 rangs de perdus

Source : Insee, Sirene, Clap Lifi de 2011 à 2013, DADS, Acoss 2013, Recensements de la population 2008 et 2013

dans la moyenne nationale des zones d'emploi de même importance et restent en milieu de classement (25, 27 et 29<sup>e</sup> rangs sur 48).

Le constat est proche parmi les zones d'emploi de la région de taille plus modeste. Montargis et Châteauroux sont, avec un taux d'arrivées d'actifs qualifiés de 0,13 %, classés en 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> position parmi les 69 zones d'emploi françaises de même poids. Ce taux a diminué en valeur relative par rapport à 2008 mais la baisse dans le classement ne s'est pas trop fait sentir.

Les petites zones d'emploi de la région Centre-Val de Loire présentent des profils très différents quant au taux d'arrivée d'actifs qualifiés et son évolution. Les zones de Châteaudun, Romorantin-Lanthenay, Dreux, Chinon, Issoudun et Gien ont gagné en attractivité relativement aux zones de même taille, contrairement à tous les autres territoires de la région.

Le constat est similaire en matière de capacité à attirer des investissements extérieurs au territoire : création directe d'emploi ou rattachement d'emplois pérennes à des centres de décisions extérieurs (figure 3).

Les taux d'arrivées d'emplois sont, dans les zones d'emploi de la région Centre-Val de Loire, dans la moyenne nationale des taux des zones de même taille. Quelques zones font exception comme Blois et Vendôme, dont les taux moyens de création d'emploi importants en 2011-2013 et en forte progression entre 2008 et 2013 se démarquent de ceux des autres zones d'emploi (figure 2).

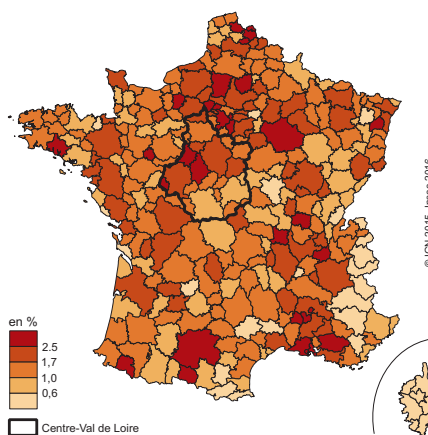
À l'inverse, Bourges et Châteauroux voient une très faible évolution du taux d'arrivées d'emplois. Elles reculent ainsi respectivement de la 16<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> place et de la 10<sup>e</sup> à la 50<sup>e</sup> place

parmi les 48 et 69 zones d'emploi de leur classe de taille.

Les taux d'évolution de la création d'emplois par un décideur extérieur d'Orléans et de Tours sont faibles mais les taux moyens sont proches de la moyenne nationale. Orléans est situé à la 12<sup>e</sup> place pour le taux d'arrivées d'emplois en 2011-2013 et Tours à la 16<sup>e</sup> place. Ces zones ont perdu respectivement 5 et 4 places au classement. La tendance est inverse dans la zone d'emploi de Montargis, qui gagne 35 places et se situe au 27<sup>e</sup> rang.

S'agissant des plus petites zones d'emploi de la région, elles se trouvent généralement dans la première moitié du classement. Seules les zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou et Saint-Amand-Montrond ont perdu des places, respectivement 49 et 11 sur 154 zones d'emploi.

### 3 Quelques zones d'emploi plus attractives auprès des centres de décision extérieurs

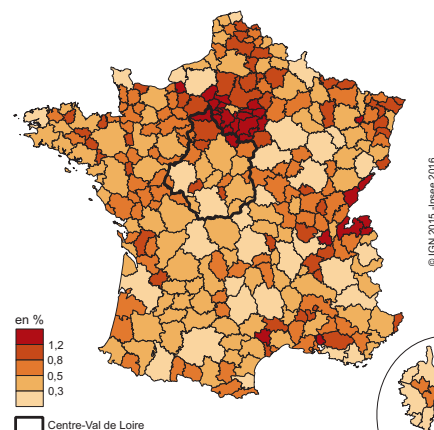


Source : Insee, Sirene, Clap, Lifi de 2011 à 2013

## Installation de navetteurs en proximité de l'Île-de-France

Les zones d'emploi du nord de la région bénéficient largement de l'installation d'actifs franciliens à la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'un foncier plus accessible (figure 4).

### 4 Une influence francilienne sur le taux d'arrivée de navetteurs



Source : Insee, Recensement de la population 2013

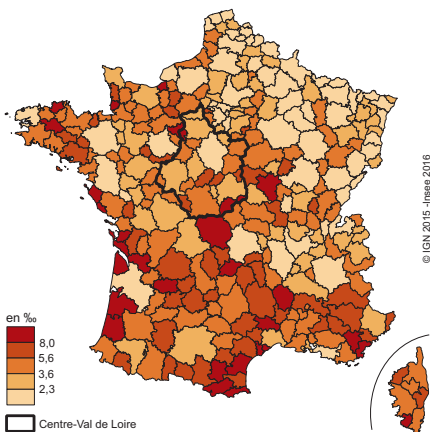
Ainsi, dans les zones d'emploi de Pithiviers, Dreux et Chartres, plus de 2 % des actifs résidents ont emménagé en 2013 alors qu'ils travaillent hors du territoire. Dreux, voit l'évolution relative du taux d'arrivée de navetteurs diminuer tandis que pour Pithiviers et Chartres, ce taux progresse (figure 6). Chartres est ainsi la 6<sup>e</sup> zone à accueillir des nouveaux navetteurs parmi les 48 zones d'emploi de taille équivalente, seulement devancée par des territoires proches de grosses zones d'emploi comme Lyon, Paris ou Roissy Sud-Picardie. À Pithiviers, les nouveaux navetteurs sont essentiellement ouvriers ou exercent des professions intermédiaires. À Dreux, ce sont d'abord des employés et des professions intermédiaires.

Montargis a un taux d'arrivée de navetteurs de 0,73 % et est 12<sup>e</sup> du classement tandis que Châteauroux est 63<sup>e</sup>, avec un taux de 0,27 %. Leurs places ont peu évolué entre 2008 et 2013.

Les territoires à faible taux d'arrivée de navetteurs sont les zones d'emploi assez grandes, qui peuvent accueillir les personnes en résidence et leur fournir un emploi : Châteauroux, Tours, Orléans, Bourges, Blois. Elles présentent néanmoins une attractivité auprès des actifs dans la moyenne des zones d'emploi de taille comparable. Orléans et Tours attirent moins de navetteurs qu'en 2008.

Le taux de navetteurs est également élevé dans les zones d'emploi de toute petite superficie pour lesquelles, par un effet mécanique, les résidents sont plus souvent appelés à travailler hors de leur zone comme Loches, Issoudun et Châteaudun.

## 5 Des zones d'emploi qui savent attirer des retraités



Source : Insee, Recensement de la population 2013

### Attractivité auprès des retraités en progrès dans quelques territoires plus ruraux

Les zones d'emploi qui séduisent le plus les retraités ayant déménagé en 2013 sont pour l'essentiel le long des façades maritimes ou dans l'arrière-pays méditerranéen (figure 5). À l'inverse les territoires les moins recherchés se situent en Île-de-France et dans le quart Nord-Est. On constate également nationalement que plus une zone d'emploi est grande, plus le taux d'arrivée des retraités est faible.

Au regard de leur situation géographique et de leur importance, les zones d'emploi du Centre-Val de Loire sont relativement attractives auprès des retraités. Cette attractivité marque toutefois le pas ces dernières années (figure 6).

Ainsi, proche de l'Île-de-France et abritant une grande agglomération, la zone d'emploi orléanaise attire peu les retraités (un retraité s'y est installé en 2013 sur cent retraités présents, soit deux retraités pour mille habitants) ce qui la classe au 21<sup>e</sup> rang des 34 zones d'emploi de taille comparable.

Les attractivités tourangelle et blésoise, même si elles marquent le pas par rapport à 2008, restent dans la moyenne des zones d'emploi de taille équivalente avec un nouveau retraité pour cent présents, ce qui traduit une bonne attractivité de ces territoires au regard de leur position géographique.

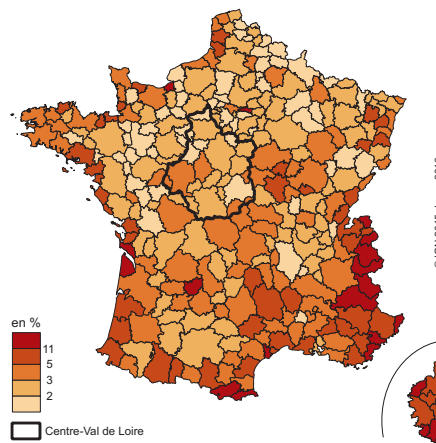
Les zones d'emploi de Montargis et Châteauroux sont moins attractives pour les retraités en 2013 qu'en 2008. Elles ont reculé dans le classement des zones de même taille en perdant respectivement 21 et 16 places. Malgré cette baisse, elles restent dans le milieu de la liste des zones d'emploi classées par taux d'arrivée de retraités.

La tendance nationale à l'installation des retraités dans les territoires moins densément peuplés s'observe également aux marges de la région Centre-Val de Loire, en particulier à Nogent-le-Rotrou et Saint-Amand-Montrond mais aussi à Vierzon, de façon de plus en plus marquée. En effet, dans ces territoires, plus de deux retraités ce sont installés en 2013 sur cent présents, soit huit arrivés de retraités pour mille habitants.

### Bonne attractivité touristique au regard de la situation géographique

Les zones littorales et de montagne sont en France celles qui présentent les taux d'emploi touristique les plus importants (figure 7). Ce taux est également globalement plus important au sud du territoire national.

## 7 Une attractivité touristique plus marquée dans les zones d'emploi du sud-ouest



Source : DADS, Acoess 2013

Forte d'un patrimoine culturel important avec les châteaux de la Loire et de parcs naturels et zoologiques, la région Centre-Val de Loire bénéficie d'une bonne attractivité touristique au regard de sa situation géographique. Le taux d'emploi touristique y est en moyenne de 3 %.

Le poste «patrimoine culturel» arrive dans les trois premiers rangs des parts de l'emploi dans les zones d'emploi du sud-ouest de la région. À part à Chartres et Bourges, l'hébergement est le premier poste d'emploi dans toutes les zones d'emploi.

Les zones d'emploi du sud-ouest de la région, sur l'axe Tours - Châteauroux, progressent dans les classements entre 2008 et 2013 (figure 6).

Par contre, celles situées à l'est, sur un axe Orléans-Bourges, voient reculer leur positionnement relatif parmi les zones d'emploi de taille comparable. ■

## 6 Attractivité résidentielle des zones d'emploi et évolution relative entre 2008 et 2013 (classement au sein des zones de même importance)

Classe de taille de la zone d'emploi		Nouveaux résidents travaillant à l'extérieur	Retraités attirés	Emplois touristiques
de 125 000 à 230 000 (34 ZE)	Tours	-	0	0
	Orléans	-	-	0
de 70 000 à 125 000 (48 ZE)	Chartres	-	-	0
	Bourges	+	-	0
	Blois	-	0	0
	Châteauroux	-	-	0
de 35 000 à 70 000 (69 ZE)	Montargis	+	-	0
	Dreux	-	-	0
moins de 35 000 emplois (154 ZE)	Gien	0	-	+
	Cosne - Clamecy	-	-	+
	Vendôme	0	-	0
	Nogent-le-Rotrou	0	-	0
	Pithiviers	+	-	-
	Romorantin-Lanthenay	-	-	+
	Chinon	+	-	-
	Vierzon	0	-	-
	Châteaudun	+	-	0
	Saint-Amand-Montrond	-	-	+
	Issoudun	0	-	0
	Loches	-	-	0
	Blanc	+	-	-

Positionnement par rapport à la moyenne nationale	
-	moins de 0,75
0	entre 0,75 et 1,25
+	Plus de 1,25

Évolution dans le classement entre 2008 et 2013	
↗	Plus de 3 rangs de gagnés
→	Évolution de 3 rangs ou moins
↘	Plus de 3 rangs de perdus

Source : Insee, Sirene, Clap Lifi de 2011 à 2013, DADS, Acoess 2013, Recensements de la population 2008 et 2013



## Sources

Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer l'arrivée de ressources nouvelles pour les 321 zones d'emploi françaises en 2013 : les taux d'arrivées, d'actifs qualifiés, d'emplois, de navetteurs, de retraités et la part de l'emploi lié au tourisme (**définitions**). Les quatre premiers indicateurs ne prennent en compte ni les flux sortants, ni le « stock » d'emplois, d'actifs ou de retraités de la zone d'emploi. La définition retenue pour les indicateurs diffère en partie de celle du précédent Insee Première (Sourd, 2012), notamment pour tenir compte du changement de mesure des migrations résidentielles. En effet, lors des enquêtes de 2004 à 2010, la question sur le lieu de la résidence antérieure dans l'**enquête annuelle de recensement** se référait à la résidence cinq ans auparavant ; depuis 2011, elle porte sur le lieu de résidence un an auparavant. Les résultats des deux études ne sont donc pas directement comparables.

Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés est estimé à partir des données du **recensement de la population de 2013**.

Le taux d'arrivée d'emplois est calculé, pour la période 2011-2013, à partir de trois sources : le **répertoire des entreprises et des établissements (REE)**, qui centralise les mouvements affectant les unités de production, dont les créations, le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**, qui fournit des statistiques sur l'emploi salarié, et enfin l'**enquête sur les liaisons financières (Lifi)** entre sociétés, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Le taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors (**navetteurs**) est calculé à partir du **recensement de la population de 2013**.

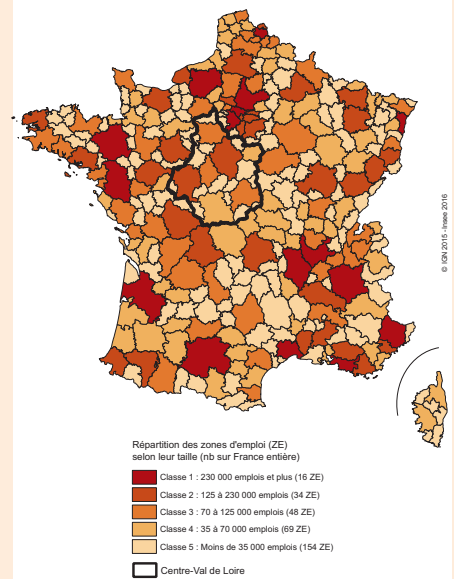
Le taux d'arrivée de retraités est mesuré avec le recensement de la population de 2013.

La part de l'emploi liée au tourisme est calculée à partir des DADS et de données de l'Accoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale).

Pour chacun des indicateurs, l'évolution de l'attractivité entre 2008 et 2013 est mesurée de façon relative, les niveaux ne pouvant être comparés directement du fait des changements de méthode. L'analyse s'appuie donc sur l'évolution du positionnement relatif des zones d'emploi, à partir des valeurs standardisées prises par les indicateurs. L'indicateur sur les navetteurs présente une particularité : les transfrontaliers sont intégrés dans le calcul des niveaux d'attractivité en 2013, mais ne peuvent pas l'être en termes d'évolution.

## Méthode

### Répartition des zones d'emploi en fonction de leur nombre d'emplois



Source : Insee, Recensement de la population 2013

## Définitions

Le **taux d'arrivée d'actifs qualifiés** rapporte le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés au lieu de travail du secteur privé, sur une période de un an, au nombre total d'emplois de la zone d'emploi

Le **taux d'arrivée d'emplois** représente le nombre moyen de créations d'emplois et de transferts d'emplois pérennes sous la responsabilité d'employeurs extérieurs dans les établissements de la zone d'emploi, rapporté à l'emploi moyen dans la zone. Le champ est celui des activités dites « productives » : industries qui produisent des biens majoritairement exportés hors de la zone et services tournés principalement vers les entreprises correspondantes.

Le **taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors** (navetteurs) rapporte le nombre d'actifs venus habiter depuis un an dans la zone d'emploi, et qui travaillent ailleurs, à la population totale.

Le **taux d'arrivée de retraités** est calculé en rapportant le nombre de retraités venus habiter dans la zone d'emploi sur une période d'un an à la population totale.

La **part de l'emploi lié au tourisme** représente la proportion d'emplois touristique dans l'emploi total. Elle permet de donner une approximation de la variation du flux de touristes.

La partition de l'économie en **deux sphères, présentielle et productive**, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Insee Centre-Val de Loire  
131 rue du faubourg Bannier  
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :  
Yvonne Pérot

Chef de projets :  
Stéphanie Hérant

Rédacteur en chef :  
Olivier Ducrocq

Relations médias :  
[medias-centre@insee.fr](mailto:medias-centre@insee.fr)

ISSN 2416-9471  
©Insee 2016

## Bibliographie

- « Arrivées d'emplois et de résidents - Un enjeu pour les territoires », *Insee Première* n° 1622, novembre 2016.
- « De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence », *Insee Première* n° 1605, juin 2016.
- « Des distances de plus en plus longues pour aller travailler », *Insee Flash Centre-Val de Loire* n° 23, juin 2016.
- « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première* n° 1538, février 2015.
- « Profil et attractivité économique des zones d'emploi de la région Centre », *Insee Centre Info* n°196, février 2014.
- « L'attractivité économique des territoires – attirer des emplois, mais pas seulement », *Insee Première* n° 1416, octobre 2012.

